

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur le projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Dangolsheim se tiendra

du lundi 4 novembre 2019 à 9 h au vendredi 22 novembre 2019 à 17 h

en Mairie de DANGOLSHEIM – 62 route du Vin - 67310 DANGOLSHEIM

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

La commune de Dangolsheim est l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique. Elle est représentée par M. Fabien BLAESS, le Maire.

La mission régionale de l'Autorité Environnementale a décidé de ne pas soumettre l'élaboration du PLU à évaluation environnementale par décision du 18 janvier 2018 et consultable sur le site internet suivant :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2018dkge12.pdf>

M. Jean-Dominique MONTEIL, Chef planificateur, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n°E19000145/67 en date du 23/07/2019 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet de la mairie de Dangolsheim :

<http://www.dangolsheim.fr>

Les observations et propositions peuvent également être transmises au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse mail suivante :

pludangolsheim@laposte.net

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur support papier ou sur un poste informatique, en mairie de DANGOLSHEIM, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

Lundi et Jeudi de 10h30 à 12h00

Mardi et Vendredi de 10h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et proposition sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public sur rendez-vous pour recevoir ses observations en mairie de DANGOLSHEIM :

- **le lundi 4 novembre de 9 heures à 12 heures ;**
- **le samedi 16 novembre de 9 heures à 12 heures ;**
- **le vendredi 22 novembre de 14 heures à 17 heures ;**

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et du commissaire-enquêteur, le PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par le conseil municipal de Dangolsheim.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, en mairie de Dangolsheim ainsi qu'à la Préfecture du Bas-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la commune.